

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Enhance Adjuvant pour bouillie

Date de publication : 03/31/2019 (m/j/a)

### SECTION 1 : IDENTIFICATION

**Nom du produit :** Enhance

Norac Concepts Inc.  
C. P. 31097  
Guelph (ON) N1H 8K1

**Usage du produit :** Surfactant non ionique agricole**Numéro d'homologation :** 29270 Loi sur les produits antiparasitaires**Restrictions d'utilisation :** Inconnues**Renseignements supplémentaires sur le produit :** 519-821-3633**En cas d'urgence, composer à toute heure le 613-787-5620**

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

**Phrases de risque :** Cause une légère irritation cutanée  
Irritant pour les yeux  
Contient l'allergène soja**Mot indicateur :** ATTENTION**Mises en garde :****Prévention**

Tenir hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Éviter tout contact avec la peau.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection des yeux.

Se laver les mains à fond après avoir manipulé le produit.

**Intervention****CONTACT AVEC LES YEUX :** Rincer sans arrêt avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes s'il est possible de le faire facilement. Continuer de rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : Recourir à de l'aide médicale.

Si l'irritation cutanée persiste : Recourir à de l'aide médicale.

**Entreposage**

Entreposer loin de la nourriture humaine ou animale et des boissons.

**Élimination**

Se départir des contenants et du contenu conformément à la réglementation pertinente.

**Dangers physiques non classé ailleurs :** Inconnus**Dangers pour la santé non classé ailleurs :** Inconnus

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	N° CAS	% (p/p)
Triglycéride éthoxylé 10 POE	61791-23-9	60 – 100

**Nom courant :** Aucun**Synonymes :** Aucun

### SECTION 4 : PREMIERS SOINS

**Ingestion :** Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire de petites gorgées d'eau à la victime si elle peut avaler. NE PAS FAIRE VOMIR à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne évanouie.

**Contact avec la peau :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la victime ne respire pas appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :**

**Inhalation :** Les brumes pourraient provoquer une irritation respiratoire.

**Contact avec la peau ou les yeux :** Pourrait provoquer une légère irritation cutanée.

**Ingestion :** Pourrait provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire :** Il n'existe pas d'antidote spécifique, traiter selon les symptômes.

## SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

**Agents extincteurs appropriés :** En cas d'incendie important, appliquer un agent formant un film flottant ou de l'eau sous forme de brouillard. En cas d'incendie de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec.

**Agents extincteurs inappropriés :** Le jet d'eau pourrait disperser les flammes.

**Dangers spécifiques de la substance ou du mélange :** Contenir l'eau d'extinction en vue de son élimination si elle a été contaminée par le produit.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :** Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et endiguer le lieu de déversement pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou dans l'environnement.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :** Porter un équipement de protection individuelle tel que décrit à la section 8.

**Protection environnementale :** Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts, les eaux souterraines ou tout autre cours d'eau.

Informer les autorités gouvernementales pertinentes si le déversement doit être signalé ou pourrait nuire à l'environnement.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :** Laver les lieux à l'aide d'un détergent puissant afin de réduire le risque de glisser. Absorber la matière déversée à l'aide d'une matière liante liquide convenable et les placer dans des contenants qui conviennent à leur élimination. Éliminer les matières contaminées comme déchet conformément à la section 13.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :** Ne pas respirer les brumes. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser.

**Conditions relatives à la sûreté en matière de stockage :** Entreposer dans un endroit frais et bien aéré. Garder loin de la nourriture humaine ou animale et des boissons. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

**Température d'entreposage :** Entreposer entre 5 et 40 °C. Craint le gel.

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Ingrédients ayant des limites d'exposition en milieu de travail**

Ingrédients	N° CAS	Valeur/forme de l'exposition	Concentration admissible
Aucune limite d'exposition en milieu de travail connue			

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Apparence :** Liquide limpide jaune  
**Odeur :** Odeur d'acide gras  
**Seuil de l'odeur :** Non déterminé  
**pH :** 6,0 à 7,0

<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	Non déterminé
<b>Point initial/écart de distillation :</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair :</b>	> 93,3 °C
<b>Taux d'évaporation (éther=1) :</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide ou gaz) :</b>	Sans objet
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :</b>	Non déterminé
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité :</b>	Non déterminé
<b>Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C) :</b>	Non déterminé
<b>Densité de la vapeur (air=1) :</b>	Non déterminé
<b>Densité relative :</b>	0,98 à 20 °C
<b>Solubilité (eau) :</b>	Se disperse dans l'eau
<b>Solubilité (autre) :</b>	Aucune donnée
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Aucune donnée
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Aucune donnée
<b>Température de décomposition :</b>	Aucune donnée
<b>Viscosité :</b>	Non déterminée

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité :</b>	Non réactif. Le produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques.
<b>Stabilité chimique :</b>	Stable dans des conditions normales
<b>Risque de réactions dangereuses :</b>	Aucun prévu
<b>Conditions à éviter :</b>	L'entreposage prolongé à des températures élevées peut provoquer la décomposition.
<b>Matières incompatibles :</b>	Les oxydants puissants, les acides et les bases.
<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	Pourrait produire des oxydes de carbone et des gaz irritants.

## SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

<b>Voies d'exposition probables :</b>	Yeux, peau, ingestion et inhalation.
<b>Toxicité aiguë :</b>	
Orale DL <sub>50</sub> (rat)	= > 5 000 mg/kg
Cutanée DL <sub>50</sub> (lapin)	= > 5 000 mg/kg
Inhalation CL <sub>50</sub> (rat)	= Aucune donnée
<b>Effets immédiats ou retardés :</b>	
<b>Inhalation :</b>	L'inhalation des brumes peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact avec la peau :</b>	Peut provoquer une légère irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Le contact direct peut provoquer une irritation oculaire.
<b>Ingestion :</b>	Peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée :</b>	N'est pas un sensibilisant.
<b>Risque d'aspiration :</b>	Inconnu
<b>Effets chroniques :</b>	Inconnus
<b>Cancérogénicité :</b>	Les ingrédients du produit ne sont pas classés comme cancérogènes par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA et le NTP.
<b>Mutagénicité :</b>	Aucune donnée
<b>Effets sur la reproduction :</b>	Aucune donnée
<b>Autres informations :</b>	Inconnues

## SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

<b>Écotoxicité :</b>	Ne devrait pas être toxique pour la vie aquatique. Ne pas appliquer le produit directement sur les habitats d'eau douce.
<b>Persistance et dégradation :</b>	Non déterminées
<b>Potentiel de bioaccumulation :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Mobilité dans le sol :</b>	Non déterminée
<b>Autres effets secondaires :</b>	Aucune donnée disponible

## SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

**Élimination du contenant :** Emballage non réutilisable. Ne pas réutiliser à d'autres fins. Rincer le contenant trois fois et ajouter les eaux de rinçage dans le réservoir de pulvérisation. Si possible, offrir le contenant en vue de son recyclage ou le perforer et l'éliminer dans un enfouissement sanitaire, ou selon d'autres méthodes approuvées par les autorités provinciales et locales.

**Élimination des déchets :** Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordures ordinaires ou dans les égouts.

## SECTION 14 : INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

**Classification par le TMD canadien :** Non réglementé

**Numéro de téléphone d'urgence transport :** 613-787-5620

**Précautions spéciales :** Inconnues

**Polluant marin :** Non

## SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

**Classification SIMDUT :** Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et est exempté des exigences du SIMDUT.

**Liste intérieure des substances (LIS) :** Tous les ingrédients figurent sur la LIS.

**LCPE – Inventaire national des rejets de polluants :** Ne figure pas sur l'INRP

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention de cette matière et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Norac Concepts Inc. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information.

**Rédaction de la FDS :** Norac Concepts Inc  
Service technique

**Date de publication :** 03/31/2019 (m/j/a)